



Montchanin, le 18 juin 2021,

N/réf : JMC/GC 210518-1000

**Madame, Messieurs les Président(e)s
des Districts de la Ligue Bourgogne-
Franche-Comté de Football**

Objet : Règlementation Groupement Jeunes / Séniors F

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous avez pu le constater, les clubs de notre territoire actuellement engagés au sein d'un Groupement Jeunes dont la convention arrivait à son terme, ont été destinataires ces dernières semaines, de divers courriers relatifs à la nouvelle règlementation de l'article 39 Ter des R.G. de la F.F.F. (Groupements) applicable au 1^{er} juillet 2021.

La règlementation de l'article 39 Ter des R.G. de la F.F.F. a fait l'objet de nouvelles modifications lors de l'Assemblée Fédérale du 4 juin 2021, nous vous informons que les clubs inscrits au sein d'un Groupement au cours de la saison 2020/2021 et dont la convention arrive à échéance le 30 juin 2021, ont tous été destinataires de la nouvelle « Convention de Groupement Jeunes » et/ou « Convention de Groupement Senior F », ainsi que du document « Projet de Groupement Jeunes » et/ou « Projet de Groupement Senior Féminin ».

A titre d'information, la date de retour des dossiers complets auprès de vos Districts est fixée au 30 juin 2021.

Par ailleurs, nous vous informons que les documents relatifs aux Groupements sont téléchargeables sur le site de la Ligue.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général de la LBFCF,



Jean-Marie COPPI

Fédération Française de Football
1000 Boulevard des Sports - 91000 Evry
2, Avenue de la République
21010 MONTCHANIN
Tél : 03 77 22 80 93 - Fax : 03 77 22 80 91

Copie :

- MM. FONTENIAUD, GONDELLIER, SZMATULA, FESSLER.
- Districts de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football

PJ :

- Convention de Groupement Jeunes
- Convention de Groupement Senior F
- Projet de Groupement Jeunes
- Projet de Groupement Senior F.

